YERRES

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NL/ED/SM

DECISION N° 2000/196

OBJET : Evacuation du local communal destiné au gardien de la Patinoire municipale : Requête aux fins d'expulsion contre la société FRANCE PATINOIRE et Monsieur TAHRAOUI Karim, devant le tribunal administratif de Versailles.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU le Code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, et notamment les articles R108 à R110 et R 130,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des communes,

VU la délibération du Conseil municipal 28octobre 1999 autorisant le Maire adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les documents y afférents,

VU l'arrêté n°2000/137 série A du 28 juillet 2000 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Maire-Adjoint,

CONSIDERANT que par contrat en date du 29 juin 1986 la Commune d'Yerres a délégué à la société FRANCE PATINOIRE la gestion de sa patinoire municipale,

CONSIDERANT que cette convention expirait le 30 juin 2000,

CONSIDERANT que la Commune a invité, à plusieurs reprises, la société FRANCE PATINOIRE à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de libérer les lieux et notamment le logement occupé par le gardien,

CONSIDERANT que les mises en demeure sont restées vaines et que ledit logement demeure occupé,

CONSIDERANT la nécessité de faire cesser cette occupation sans titre du domaine public qui met en cause le bon fonctionnement de la patinoire municipale, par le biais d'une procédure d'urgence,

DECIDE

D'intenter, au nom de la Commune, une action en justice devant le tribunal administratif de Versailles, à savoir une requête aux fins d'expulsion contre la société FRANCE PATINOIRE et Monsieur TAHRAOUI Karim, tendant à l'évacuation du local communal destiné au gardien de la patinoire municipale,

DE désigner et mandater Maître Nil SYMCHOWICZ, avocat à la Cour, 24 place du Général Catroux 75017 Paris, pour représenter la commune d'Yerres devant cette juridiction d'une part, présenter la requête introductive d'instance, les mémoires et tout acte de procédure correspondants d'autre part,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 020, nature 62261.

Fait à Yerres, le 2 août 2000

Pour le Député-Maire,
Le Premier Maire-Adjoint délégué,

Nicole LAMOTH

REÇU LE
07 AOUT 2000
DE L'ARR

146